

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation et de l'affichage : 7 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	2
Nombre de suffrages exprimés	27

Etaient présents : (25)

CALCOEN David, le Maire,
DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,
BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,
COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, PEEL John, THOMAS Loïc, Conseillers,

Ont donné procuration : (2)

HUGOO Isabelle, procuration à PEEL John,
LEMOINE Isabelle, DEVOS Frédéric.

Absent excusé : (1)

RICHARD Nicolas.

Absent : (1)

DEGRAND Christophe.

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215906637-20240613-DEL86_2024-DE

CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LEDRINGHEM A PAR WORMHOUT.

Article 1 – Objet :

La présente convention a pour objet de fixer la participation financière de Ledringhem au voyage des aînés organisé par la commune de Wormhout.

Article 2 – Montant de la participation :

Le prix du voyage est fixé par décision de Monsieur le Maire de Wormhout, vu la délibération du Conseil Municipal de Wormhout en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Il comprend le transport, un repas et une animation musicale.

La commune de Ledringhem prend en charge à 50% le prix du voyage, le reste étant à charge des Ledringhemois.

L'ensemble des dépenses sont prises en charge par la commune de Wormhout, qui à l'issue de la sortie, présente le montant du reste à charge à la commune de Ledringhem, selon le nombre d'inscrits de la commune.

Article 3 – Date d'effet et durée de la convention :

La convention prend effet le 1^{er} juillet 2024, et est établie pour une durée illimitée, jusqu'à une prochaine révision de prise en charge par la commune de Ledringhem.

Délibération 86-2024 - Participation financière de LEDRINGHEM au voyage des aînés organisé par WORMHOUT.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 24/06/2024
ID : 059-215906637-20240613-DEL86_2024-DE

Depuis de nombreuses années, la commune de Wormhout organise des activités auxquelles les Ledringhemois peuvent participer aux mêmes conditions financières que les Wormhoutois. (Activités jeunesse, voyage des aînés, etc.)

La commune de Wormhout souhaite désormais prendre en charge pour les Wormhoutois le voyage des aînés, aussi, il convient donc d'établir une convention entre les deux communes pour permettre l'encaissement par la commune de Wormhout de la participation financière de Ledringhem au voyage des aînés.

Il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER la convention entre les communes fixant la participation financière de Ledringhem au voyage des aînés organisé par Wormhout.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 13-06-2024
Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
---	---